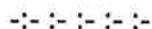


UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
38, Boulevard Poirier
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES



U.D.A.F. DES ARDENNES
RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2021
(Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)

Présenté par la SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de REIMS

17, Rue Mme de Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SARL AA. COM. AUX COMPTES
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de REMS

17, Rue Mme de Sévigné
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03.24.33.63.50

U.D.A.F. DES ARDENNES

38 Boulevard Poirier
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **U.D.A.F. DES ARDENNES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

DCM

2

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

DM

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article 1.,.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables

AM

faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

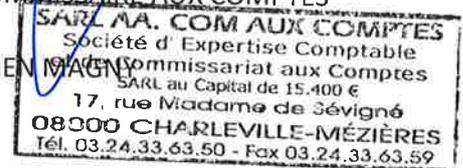
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières

Le 06 JUIN 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DAMIEN MAGNY



UDAF COMPTES ANNUELS

31/12/2021

BILAN
UDAF des Ardennes

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actif immobilise				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	8 580.00	8 580.00		736.10
Autres immobilisations incorporelles	12 176.10	11 095.98	1 080.12	1 932.40
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	103 658.78		103 658.78	103 658.78
Constructions	1 917 615.61	1 117 492.57	800 123.04	864 440.81
Installations techniques, matériel et outillage	10 278.54	9 787.72	490.82	823.48
Autres immobilisations corporelles	308 167.62	273 428.31	34 739.31	46 071.64
Immobilisations corporelles en cours	3 672.00		3 672.00	1 836.00
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	105 746.06		105 746.06	105 746.06
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	191 404.78		191 404.78	177 856.88
TOTAL 1	2 661 299.49	1 420 384.58	1 240 914.91	1 303 102.15
Comptes de liaison	210 013.71		210 013.71	210 013.71
TOTAL 2	210 013.71		210 013.71	210 013.71
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Autres stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	68 175.29		68 175.29	400.00
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	241 223.52		241 223.52	155 675.39
Autres créances	137 140.30		137 140.30	79 248.69
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 777 851.08		4 777 851.08	4 079 848.74
Charges constatées d'avance	83 422.73		83 422.73	40 166.69
TOTAL 3	5 307 812.92		5 307 812.92	4 355 339.51
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	8 179 126.12	1 420 384.58	6 758 741.54	5 868 455.37

**Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM, AUX COMPTES**

BILAN
UDAF des Ardennes

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres		
Capital		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres statutaires		
Ecarts de réévaluation	355 202.36	355 202.36
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement		
Réserve de compensation		
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves sous gestion contrôlée	1 026 923.73	817 582.28
Réserve de couverture du BFR		
Autres	36 075.81	36 075.81
Report à nouveau		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	564 008.88	438 057.78
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables		
Report à nouveau sous gestion contrôlée	436 371.35	409 382.52
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Excédent ou déficit de l'exercice	385 097.69	362 281.38
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Immobilisations grevées de droits		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement	5 976.54	7 968.71
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	35 000.00	35 000.00
Réserves des plus-values nettes d'actif	115 938.82	113 524.56
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	2 960 595.18	2 575 075.40
Comptes de liaison	210 013.71	210 013.71
TOTAL 2	210 013.71	210 013.71
Provisions		
Provisions pour risques	212 315.00	142 980.01
Provisions pour charges	596 242.42	534 058.45
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 036 343.01	1 068 917.34
TOTAL 3	1 844 900.43	1 745 955.80

BILAN
UDAF des Ardennes

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	537 068.75	634 204.69
Emprunts et dettes financières divers	7 538.00	5 610.00
Dépôts et cautionnements reçus	7 538.00	5 610.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	99 855.55	31 964.03
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 593.70	62 075.76
Dettes sociales et fiscales	508 572.60	523 278.18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	180 339.85	35 070.38
Produits constatés d'avance	213 263.77	45 207.42
TOTAL 4	1 743 232.22	1 337 410.46
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	6 758 741.54	5 868 455.37
Comptes annexés au rapport SARL AA.COM. AUX COMPTES		

**COMPTE DE RESULTAT
UDAF des Ardennes**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	224.00	258.88
Produits exceptionnels sur opération de capital	103 617.76	1 992.25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total 7	103 841.76	2 251.13
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	19 896.91	4 646.44
Charges exceptionnelles sur opération de capital	96 323.03	
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 414.26	2 368.89
Total 8	118 634.20	7 015.33
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	-14 792.44	-4 764.20
Participation des salariés aux résultats (9)		
Impôts sur les bénéfices (10)	886.14	868.98
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	5 990.41	4 125.00
Total A	5 990.41	4 125.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	5 990.41	4 125.00
Total B	5 990.41	4 125.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)	5 806 175.57	5 456 273.39
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)	5 421 077.87	5 093 992.01
EXCEDENT OU DEFICIT	385 097.70	362 281.38

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

UDAF des Ardennes

ANNEXE aux COMPTES ANNUELS au 31/12/2021

A. OBJET SOCIAL et ACTIVITES DE L'UDAF

L'UDAF est une association constituée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, sous réserve des dérogations résultant du code de l'action sociale et des familles.

L'agrément prévu à l'article L. 211-7 du code de l'action sociale et des familles confère à l'UDAF la jouissance de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues comme établissement d'utilité publique, ainsi que des divers avantages fiscaux accordés aux établissements d'utilité publique ayant pour objet l'assistance et la bienfaisance.

Elle peut posséder tous biens meubles ou immeubles utiles au fonctionnement de ses services, œuvres ou institutions.

Comptes annexés au rapport SARL AA.COM. AUX COMPTES

1. Objet social

L'UDAF a pour objet, sur le plan départemental :

1° Conformément aux dispositions de l'article L. 211-3 du code de l'action sociale et des familles, de :

« a) donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ; »

« b) représenter officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles, et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ; »

« c) gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ; »

« d) exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L. 421-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles y compris pour les infractions prévues par l'article 227-24 du code pénal. »

2° de donner à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), des avis motivés sur toutes les questions dont celle-ci l'aura saisie, ou de lui adresser spontanément toutes suggestions dont l'examen lui paraîtra opportun ;

3° d'entreprendre toutes études et actions utiles à la défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles, (y compris en leur qualité d'usagères et consommatrices de biens et services) ;

4° de mettre à la disposition des membres actifs et des organismes associés la documentation utile à l'exercice de leur mission ;

5° de faciliter la collaboration de ses membres actifs avec les organismes associés dans la mesure où ces groupements à but familial, sans constituer une association familiale au sens de l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles, n'en exercent pas moins une activité utile aux familles ;

6° de gérer tout service que le développement des services collectifs pourra initier ;

7° d'agir dans tous les domaines de la vie des familles, et notamment, l'enfance et la jeunesse, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, l'environnement, la santé, la consommation, l'économie, l'autonomie et la dépendance, le handicap, le développement durable, les médias et les usages numériques.

L'UDAF peut provoquer, à l'intérieur du département, la constitution d'unions locales d'associations familiales, selon les dispositions de l'article L. 211-6 du code de l'action sociale et des familles.

2. Activités et services

L'UDAF des Ardennes gère d'une part des **services et activités en « gestion libre »** :

- Mission institutionnelle
- Action familiale : Point accueil et écoute jeunes (PAEJ), soutien à la parentalité, prévention des violences intrafamiliales, Médiation Familiale, Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- ISBF/PCB - Information, conseil et accompagnement budgétaire
- Logement et accompagnement social : « D'abord un toit pour pouvoir vivre », Intermédiation locative, Accompagnement vers et dans le logement, Accompagnement insertion et prévention des expulsions locatives, Gestion de places d'urgence,
- MASP – Mesures d'accompagnement social personnalisé
- Maison Relais

et d'autre part deux **services relevant de la réglementation ESMS, sous « gestion contrôlée »** :

- Délégué aux Prestations familiales,
- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Le résultat comptable de l'association est unique et constitué du cumul des résultats des différents services.

Les deux services en gestion contrôlée sont néanmoins soumis à des règles spécifiques d'affectation du résultat de l'exercice puisque les autorités administratives de tarification disposent du pouvoir de réformer le résultat comptable arrêté par l'association et de décider de son affectation définitive par avis rendu au plus tard lors de la fixation du budget N+2.

Comptes annexés au rapport SARL AA.COM. AUX COMPTES

B. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

C. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes et méthode générale

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles générales applicables et dans le respect des règles de prudence.

Les conventions générales comptables ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application :

- Du règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général,
- Du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les services relevant de l'article L.312-1 du CASF.

et des dispositions particulières suivantes, applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020 ;
- Règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application de ces nouveaux règlements entraîne un changement de présentation des comptes de l'UDAF, notamment le reclassement de différents comptes de réserves, de fonds dédiés (inscrits désormais en résultat d'exploitation), ainsi que la valorisation du bénévolat.

2. Changement de méthode d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées depuis le dernier exercice.

3. Changement de méthode de présentation

Les méthodes de présentation des comptes n'ont pas été modifiées depuis le dernier exercice.

4. Contributions volontaires en nature

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Il s'agit donc pour notre UDAF d'une première comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont de trois types :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes)
- Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)
- Contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services) :

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice. Le temps valorisé est le temps passé par des administrateurs, des représentants familiaux, à l'exclusion des temps statutaires. L'UDAF a établi un récapitulatif des heures de bénévolat par bénévole. Ce récapitulatif imprimé en deux exemplaires a été signé par le Président de l'UDAF et par le bénévole concerné. Un exemplaire par bénévole est conservé à l'UDAF.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'UDAF sur l'exercice 2021 est de : 396.60 heures.

Conformément aux préconisations de l'UNAF, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire au 01/01/2021, soit : 10,25 € de l'heure.

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé en moyenne sur l'exercice : 47.36%.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2021 est de : 5 990 €.

Ce montant, comptabilisé, figure au pied du compte de résultat. Il concerne la mission institutionnelle de l'UDAF, à l'exclusion des services gérés.

**Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES**

D. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS INSCRITES AU BILAN

1. Comptes de liaison

SERVICES CONCERNES	ACTIF DU BILAN DU SERVICE						TOTAL ACTIF		PASSIF DU BILAN DU SERVICE						TOTAL PASSIF	
	Investissements		Exploitation		Trésorerie				Investissements		Exploitation		Trésorerie			
	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N		
Délégué aux Prestations Familiales							-	-	73 814	73 814					73 814	73 814
Logement / Accompagnement							-	-							-	-
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs							-	-	136 199	136 199					136 199	136 199
Maison Relais							-	-							-	-
Institution Familiale	210 013	210 013					210 013	210 013							-	-
TOTAL	210 013	210 013	-	-	-	-	210 013	210 013	210 013	210 013	-	-	-	-	210 013	210 013

2. Informations relatives à l'actif immobilisé

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Situations et Mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	23 681,10	2 925,00	5 850,00	20 756,10
201 Frais d'établissement / d'évaluation	8 580,00			8 580,00
205 Licences, Logiciels	15 101,10	2 925,00	5 850,00	12 176,10
Immobilisations corporelles	2 332 511,68	11 999,03	1 118,16	2 343 392,55
211 Terrains	103 658,78			103 658,78
2131 Constructions sur sol propre	1 855 801,32			1 855 801,32
2135 Installations générales, agencements de constructions	61 083,53			61 083,53
214 Constructions sur sol d'autrui	730,76			730,76
215 Installations techniques, matériels et outillages	10 278,54			10 278,54
218 Autres immobilisations corporelles	299 122,75	10 163,03	1 118,16	308 167,62
dont : Matériel de transport	14 195,56			14 195,56
Matériel de bureau	11 183,17			11 183,17
Matériel informatique	78 901,49	8 877,60	859,60	86 919,49
Mobilier et équipements	173 297,37	1 285,43	258,56	174 324,24
Aménagements divers	21 545,16			21 545,16
231 Immobilisation corporelle en cours	1 836,00	1 836,00		3 672,00
Immobilisations financières	283 602,94	19 939,00	6 391,10	297 150,84
TOTAL	2 639 795,72	34 863,03	13 359,26	2 661 299,49

Développement de la colonne B

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			2 925,00		
Immobilisations corporelles			11 999,03		
Immobilisations financières			19 939,00		
TOTAL	-	-	34 863,03	-	-

Développement de la colonne C

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					5 850,00
Immobilisations corporelles					1 118,16
Immobilisations financières			6 391,10		
TOTAL	-	-	6 391,10	-	6 968,16

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Situations et Mouvements		A	B	C	D
		Amortissements cumulés au 31 décembre N-1	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions résultant de sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre N
Amortissements des immobilisations incorporelles		21 012,60	4 513,38	5 850,00	19 675,98
28013	Frais d'évaluation	7 843,90	736,10		8 580,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	13 168,70	3 777,28	5 850,00	11 095,98
Amortissements des immobilisations corporelles		1 315 680,97	86 145,79	1 118,16	1 400 708,60
2811	Terrains	-	-	-	-
2812	Agencements et aménagements des terrains,	-	-	-	-
2813	Constructions sur sol propre	1 052 444,04	64 317,77	-	1 116 761,81
2814	Constructions sur sol d'autrui	730,76			730,76
2815	Installations techniques, matériel et outillage	9 455,06	332,66		9 787,72
2818	Autres immobilisations corporelles	253 051,11	21 495,36	1 118,16	273 428,31
	dont : Matériel de transport	3 018,01	2 839,11		5 857,12
	Matériel de bureau	10 500,93	682,24		11 183,17
	Matériel informatique	66 754,69	9 067,66	859,80	74 962,75
	Mobilier et équipements	154 740,78	5 397,89	258,56	159 880,11
	Aménagements divers	18 038,70	3 608,46		21 545,16
TOTAL		1 336 693,57	90 659,17	6 968,16	1 420 384,58

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

3. Informations relatives aux fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES

Situations et Mouvements		A	B	B	D	E
		Montant au 31 décembre N-1	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre N
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		70 846,87		-	70 846,87	-
10216	Subvention d'investissement (reclassement 110 RAN)	-			-	-
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE						
ECARTS DE REEVALUATION		355 202,36		-	-	355 202,36
RESERVES		853 658,09	-	209 341,45	-	1 062 999,54
Activités ESMS (gestion contrôlée)		817 582,28	-	209 341,45	-	1 026 923,73
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement (reclassement du compte 10682)	82 707,16		105 000,00		187 707,16
106856	Réserve de compensation des déficits (reclassement du compte 10686)	734 875,12		104 341,45		839 216,57
Hors activités ESMS (gestion libre)		36 075,81	-	-	-	36 075,81
10630	Réserve 1% construction	26 037,53				26 037,53
10688	Réserves diverses	10 038,28				10 038,28
REPORTS A NOUVEAU		847 440,30	356 599,09	85 682,29	289 341,45	1 000 380,23
Hors activités ESMS (gestion libre)		438 057,78	125 951,10	-	-	564 008,88
110/119	A nouveau	440 271,51	131 621,60			571 893,11
119	A nouveau débiteur	73 060,60	5 670,50			78 731,10
	Reclassement (exercice 2020) compte 1026	70 846,87				70 846,87
Activités ESMS (gestion contrôlée)		409 382,52	230 647,99	85 682,29	289 341,45	436 371,35
11502	RAN effectué en application du 1° du I de l'article R,314-51 du CASF (reclasser	425 195,05	236 330,28	5 682,29	289 341,45	377 866,17
11503	RAN affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les ch	47 844,58		80 000,00		127 844,58
115922	RAN Dépenses pour congés payés(reclassement 1162)	63 657,11	5 682,29			69 339,40
EXCEDENTS OU DEFICITS DE L'EXERCICE		362 281,38	362 281,38	385 097,70	-	385 097,70
Hors activités ESMS (gestion libre)		125 951,10	125 951,10	42 714,95	-	42 714,95
1201	Excédent de l'exercice	125 951,10	125 951,10	42 714,95		42 714,95
1291	Insuffisance de l'exercice					
Activités ESMS (gestion contrôlée)		236 330,28	236 330,28	342 382,75	-	342 382,75
1202	Excédent de l'exercice	236 330,28	236 330,28	342 382,75		342 382,75
1292	Insuffisance de l'exercice					
SITUATION NETTE		2 489 429,00	5 682,29	680 121,44	360 188,32	2 803 679,83
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES						
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		7 968,71		1 992,17	-	5 976,54
131	Subvention d'investissement	9 960,88				9 960,88
139	Quote-Part de subvention affectée au résultat	1 992,17		1 992,17		3 984,34
PROVISIONS REGLEMENTEES		148 524,56		2 368,89	-	150 893,45
141	destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement					
142	pour renouvellement des immobilisations	35 000,00				35 000,00
144	relatives aux autres éléments d'actif					
145	Amortissements dérogatoires					
146	spéciale de réévaluation					
147	Plus-values réinvesties					
148	Autres provisions réglementées	113 524,56		2 368,89		115 893,45
14861	dt réserves des plus values nettes d'actif immobilisé					
14862	dt réserves des plus values nettes d'actif circulant	113 524,56		2 414,26		115 938,82

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

FONDS PROPRES ECARTS DE REEVALUATION

L'immeuble hébergeant le siège social avait fait l'objet d'une réévaluation en 2000. Les fonds associatifs sans droit de reprise comprennent l'écart de réévaluation correspondant pour 355 202 €.

Rubriques		Services	MJPM	DPF	Institution Familiale	Action familiale	ISBF	Logement Accomp. Social	MASP	Maison Relais
102	Fonds propres (reclassement 1026 au compte 110)									
105	Ecart de réévaluation			355 202,36						
			-	-	355 202,36	-	-	-	-	-

RESERVES

Rubriques		Services	MJPM	DPF	Institution Familiale	Action familiale	ISBF	Logement Accomp. Social	MASP	Maison Relais	UDAF
Réserves sous gestion contrôlée											
	Excédents et réserves affectés à l'investissement (reclassement du compte 10682)		863 018,84	163 904,89	-	-	-	-	-	-	1 026 923,73
10682			165 588,49	22 138,67							187 707,16
106856	Réserve de compensation des déficits (reclassement du compte 10685)		697 450,35	141 766,22							839 216,57
Réserves gestion libre											
10630	Réserve 1% construction		-	-	36 075,81	-	-	-	-	-	36 075,81
10688	Réserves diverses				26 037,53						26 037,53
					10 038,28						10 038,28
TOTAL Réserves sous gestion contrôlée			863 018,84	163 904,89	36 075,81	-	-	-	-	-	1 062 999,54

REPORTS A NOUVEAU

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

Le report à nouveau global s'élève à de 1 000 380.23 € :

Rubriques		Services	MJPM	DPF	Institution Familiale	Action familiale	ISBF	Logement Accomp. Social	MASP	Maison Relais	
Report à nouveau sous gestion libre											
110/119	A nouveau		-	-	353 234,48	- 36 034,46	39 149,49	218 719,95	- 28 903,13	17 842,55	
	Affectation résultat 2020				33 918,39	9 478,08	18 422,48	59 579,65	- 15 431,12	19 983,62	
Report à nouveau sous gestion contrôlée			303 741,51	132 629,84	-	-	-	-	-	-	
11502	RAN effectué en application du 1° du I de l'article R,314-51 su CASF (reclassement du compte 1151)		250 812,71	127 053,46							
11503	RAN affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel le résultat est affecté		125 459,71	2 384,87							
115922	RAN Dépenses pour congés payés (reclassement 1162)		- 72 530,91	3 191,51							
TOTAL Reports à nouveau			303 741,51	132 629,84	353 234,48	- 36 034,46	39 149,49	218 719,95	- 28 903,13	17 842,55	

RESULTATS

Le résultat comptable de l'exercice soit un excédent de 385 097.70 € se décompose comme suit :

Rubriques		Services							
		MJPM	DPF	Institution Familiale	Action familiale	ISBF	Logement Accomp. Social	MASP	Maison Relais
Résultat en gestion libre		-	-	9 295,81	34 777,07	17 423,01	- 8 209,35	-18 493,43	7 921,84
1201	Excédent de l'exercice			9 295,81	34 777,07	17 423,01			7 921,84
1291	Insuffisance de l'exercice						- 8 209,35	-18 493,43	
Résultat sous gestion contrôlée		344 669,92	- 2 287,17	-	-	-	-	-	-
1202	Excédent de l'exercice	344 669,92							
1292	Insuffisance de l'exercice		- 2 287,17						
TOTAL Résultat		344 669,92	- 2 287,17	9 295,81	34 777,07	17 423,01	- 8 209,35	-18 493,43	7 921,84

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La subvention investissement concerne l'activité Médiation Familiale.

Rubriques		Services							
		MJPM	DPF	Institution Familiale	Action familiale	ISBF	Logement Accomp. Social	MASP	Maison Relais
131	Subvention d'investissement				9 960,88				
139	Quote-Part de subvention affectée au résultat				3 984,34				
TOTAL Subventions d'investissement		-	-	-	5 976,54	-	-	-	-

4. Informations relatives aux provisions et fonds dédiés

VARIATIONS DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES

Rubriques		Situations et Mouvements			
		A	B	C	D
		Montant au 31 décembre N-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre N
Provisions pour risques et charges		677 038,46	132 018,96	500,00	808 557,42
151	Provisions pour risques	142 980,01	69 834,99	500,00	212 315,00
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	505 608,45	62 183,97		567 792,42
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	-			-
158	Autres provisions pour charges	28 450,00			28 450,00
Dépréciations		-	-	-	-
29	Dépréciation des immobilisations	-			-
39	Dépréciation des stocks et encours	-			-
49	Dépréciation des comptes de tiers	-			-
59	Dépréciation des comptes financiers	-			-
Fonds dédiés		1 068 917,34	126 206,67	158 781,00	1 036 343,01
192	sur contributions financières des autorités de tarification des ESM	176 697,00			176 697,00
194	sur subventions de fonctionnement	892 220,34	126 206,67	158 781,00	859 646,01
195	sur dons manuels affectés	-	-	-	-
197	sur legs et donations affectés	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		1 745 955,80	258 225,63	159 281,00	1 844 900,43

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour reversement de participation	31/12/2020	31/12/2021
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	102 940.00	102 940.00
Provision pour abondement correctif CPF	31/12/2020	31/12/2021
Service Délégué aux Prestations Familiales		924.00
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs		49 311.60
Service Institution Familiale		1 026.90
Service Action familiale		236.10
Service ISBF / PCB		124.50
Service Logement / Accompagnement		8 010.60
Service MASP		3 196.20
Maisons Relais		3 170.10
Provisions pour dégradations logements	31/12/2020	31/12/2021
Service Logement	30 500.00	33 000.00
Provisions pour frais de remise en état véhicules	31/12/2020	31/12/2021
Service Délégué aux Prestations Familiales	467.00	758.00
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	5 573.54	5 942.00
Service Institution Familiale	434.87	0.00
Service Action familiale	425.59	400.00
Service ISBF / PCB	510.98	537.49
Service Logement / Accompagnement	1 741.10	2 212.52
Service MASP	333.89	472.50
Maisons Relais	53.04	52.49
Provisions pour indemnités de fin de carrière	31/12/2020	31/12/2021
Service Délégué aux Prestations Familiales	22 388.85	28 572.89
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	354 208.68	394 376.09
Service Institution Familiale	17 490.98	19 643.96
Service Action familiale	30 175.11	34 481.79
Service ISBF / PCB	13 716.74	14 925.39
Service Logement / Accompagnement	47 199.32	51 841.16
Service MASP	9 702.30	11 209.40
Maisons Relais	10 726.47	12 741.74
Autres provisions pour charges	31/12/2020	31/12/2021
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	8 450.00	8 450.00
Service Institution Familiale	20 000.00	20 000.00

FONDS DEDIES

Sur contributions financières des autorités de tarification	31/12/2020	31/12/2021
Service Délégué aux Prestations Familiales	52 000.00	52 000.00
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	327 332.34	327 332.34
Sur subventions	31/12/2020	31/12/2021
Service Action Familiale- Prévention violences intrafamiliales	32 905.00	17 905.00
Service Action Familiale - ISTF	66 165.00	66 165.00
Service Action Familiale – 1000 premiers jours		52 206.67
Service ISBF / PCB	218 173.00	248 173.00
Service Logement – AIVS	18 505.00	18 505.00
Service Logement – AVDL	78 381.00	
Service Logement – IML	187 556.00	213 956.00
Service Logement – Un toit pour elles	26 500.00	17 700.00
Service Logement – Urgence	22 400.00	22 400.00
Service Logement – Prévention Expulsions	39 000.00	

5. Informations sur les échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances (a)	Montant brut	Liquidités de l'actif	
		Échéances	Échéances
		à moins 1 an	à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	168 400.52	8 672.19	159 728.33
Autres	23 004.26		23 024.26
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	237 314.11	237 314.11	
Autres	203 074.81	203 074.81	
Charges constatées d'avance	98 294.84	98 294.84	
TOTAL	452 947.65	279 257.96	173 689.69
(1) Prêts accordés en cours d'exercice.....	11 170.00		11 170.00
Prêts récupérés en cours d'exercice.....	0.00		

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances	Échéances	à plus 5 ans
		à moins 1 an	à plus 1 an	
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit	537 068.75	66 988.74	470 080.01	210 145.77
dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	537 068.75	66 988.74	470 080.01	210 145.77
Emprunts et dettes financières divers (2)	7 538.00	7 538.00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 593.70	196 593.70		
Dettes fiscales et sociales	508 572.60	508 572.60		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	179 670.27	160 756.54	18 913.73	18 913.73
Produits constatés d'avance	213 263.77	183 263.77	30 000.00	
TOTAL	1 642 707.09	1 123 713.35	518 993.74	229 059.50
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....	0.00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	66 506.73			

(2) Cautions versées par les résidents de la Maison Relais et du service Logement dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative, à leur entrée dans le logement : 7 538 €

(3) dont fonds des gérés pour autrui : 0 €

6. Dettes et suretés réelles données

TABLEAU DES EMPRUNTS EN COURS

Organisme prêteur	Date de souscription	Durée (années)	Taux %	Capital emprunté	Dette en fin d'exercice précédent		Remboursement du capital de l'année N	Montant des intérêts de l'année N
					Capital	Intérêt		
La Banque Postale	11/09/2018	8	0,73%	400 967,46	290 550,96	2 316,16	49 658,82	1 955,10
CIC	06/02/2020	18	0,70%	320 000,00	313 024,52	910,57	16 847,91	2 078,61
TOTAL				720 967,46	603 575,48	3 226,73	66 506,73	4 033,71

L'emprunt La Banque Postale, d'un montant de 240 892.14 € au bilan au 31/12/2021, est garanti par des suretés immobilières :

- une inscription d'hypothèque conventionnelle en premier rang à hauteur de la somme principale de 400 967.46 €,
- une cession à titre gratuit des polices d'assurance souscrites sur le bien immobilier sis 10 rue du Dr Baudoin.

L'emprunt CIC, d'un montant restant dû au 31/12/2021 de 296 176.61 € est garanti par :

- un nantissement de compte bancaire rémunéré à hauteur de 160 000 €.

7. Montant des engagements financiers

**Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES**

DETTE PROVISIONNEE POUR CONGES PAYES

L'intégralité des congés payés acquis et restant dus ainsi que les charges sociales et fiscales y afférant ont été comptabilisées pour un montant global de 356 293 € répartis comme suit :

	31/12/2020	31/12/2021
Service Délégué aux Prestations Familiales	12 070.57	12 339.38
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	245 174.36	251 052.24
Service Institution Familiale	8 348.23	9 998.14
Service Action Familiale	14 670.63	14 852.80
Service ISBF	7 743.00	7 622.34
Service Logement / Accompagnement	31 552.94	37 101.03
Service MASP	11 154.35	11 763.14
Maison relais	8 721.98	11 564.06

AUTRE ENGAGEMENT

Les abondements correctifs des comptes personnels de formation (CPF), dus au titre l'obligation d'entretiens professionnels des salariés dont la période sexennale était échue au 31.12.2021, ont été comptabilisés pour un montant global de 147 000 €.

	31/12/2021
Service Délégué aux Prestations Familiales	5 346.60
Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	102 871.20
Service Institution Familiale	6 504.90
Service Action Familiale	7 084.50
Service ISBF	2 875.50
Service Logement / Accompagnement	11 748.60
Service MASP	6 727.80
Maison relais	3 840.90

E. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation des produits d'exploitation par catégories d'activités

Service de l'institution		
	Mission institutionnelle	137 842 €
	Convention d'objectifs	40 557 €
Pôle Protection des personnes		
	Service Délégué aux Prestations Familiales	159 526 €
	Service Mandataire Judiciaire Protection des Majeurs	3 825 577 €
Action Familiale		
	Point Accueil et Ecoute Jeunes	79 137 €
	Service de Médiation Familiale	113 511 €
	ISTF - Information et soutien aux Tuteurs Familiales	50 934 €
	1000 Premiers jours de l'enfant	52 207 €
Logement / Accompagnement social et budgétaire		
	AVDL – Accompagnement vers et dans le logement	88 625 €
	Intermédiations locatives	227 897 €
	Hébergements d'urgence	65 220 €
	Accompagnement Prévention des expulsions	64 457 €
	« Un toit pour elles »	9 227 €
	« Un toit pour pouvoir vivre »	357 905 €
	ISBF/PCB–Information, soutien, accompagnement... ...au budget familial	133 036 €
MASP - Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé		133 861 €
Maison relais		158 197 €
		<hr/>
		5 697 716 €

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

2. Précisions sur la nature, le montant et le traitement

DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER AU TITRE DE L'EXERCICE :

Créances redevables et comptes rattachés dont :

Service Logement	18 482 € de participations et loyers des hébergés
	27 810 € de Prestation de service Action Logement
Service MASP	34 713 € de prestations de service Cd08
PAEJ	78 012 € de subvention CAF (2021-22)
Médiation Familiale	669 € de participations familiales
	19 314 € de prestation de service et subvention CAF
Maison Relais	4 634 € de participations et loyers des hébergés

Autres créances dont :

Soldes de subventions pour 112 888 € dont :

Service Logement	22 550 €	du Conseil Départemental (20% des subventions)
	15 338 €	de l'Etat (solde FNAVDL 2021-2022)
ISBF / PCB	75 000 €	de l'Etat (QP 2022 à 2023 PCB)
Aides et prises en charge :		
Service MJPM	18 977 €	de l'OPCO santé
	1 000 €	de l'ASP

Autres dettes dont :

147 000 € à la CDC au titre des abondements des CPF
 13 755 € aux associations et fédérations

DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE :**Produits sur exercices antérieurs**

Régularisation 2020 sur charges locatives (serv.logement)	5 671 €
Régularisation 2020 sur charges locatives (maison relais)	1 070 €
Ajustement prestation de service CAF 2020 (Médiation familiale)	4 814 €
Régularisation 2020 sur participation majeurs protégés	416 €
Régularisations diverses	309 €

Charges sur exercices antérieurs

Cotisation URAF 2020	2 000 €
Ecrêtement Subvention CAF 2020 (Médiation familiale)	3 281 €
Régularisation 2020 charges locatives (service logement)	2 757 €
Régularisation 2020 sur participation majeurs protégés	5 362 €
Autres régularisations diverses	1 053 €
Régularisations diverses	1 928 €

Comptes annexés au rapport
 SARL AA.COM. AUX COMPTES

DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES CHARGES EXCEPTIONNELLES**Produits exceptionnels**

Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (service Médiation Familiale)	1 992 €
Remboursement Etat sur participation des majeurs à reverser	95 946 €

Charges exceptionnelles

Créances irrécouvrables (service logement)	16 740 €
Créances irrécouvrables (service MJPM)	1 124 €
Créances irrécouvrables (Maison Relais)	1 944 €
Remboursement des majeurs protégés	95 946 €

DES TRANSFERTS DE CHARGES**D'exploitation**

Transferts de charges salariales	14 853 €
Indemnités d'assurance reçues	3 549 €
Remboursements divers	1 879 €

F. INFORMATIONS RELATIVES A L'AFFECTATION DU RESULTAT

1. Résultat des activités ESMS (sous gestion contrôlée)

Service	Rubrique	RESULTAT COMPTABLE	Résultats antérieurs à affecter	Réserves de compensation des déficits	Excédents affectés compensation charg d'amortissement	Dépenses inopposables	RESULTAT ADMINISTRATIF	PROPOSITIONS						
								Affectation en Réserves			Affectation en Report à nouveau			
								Excédent d'investissement	Excédent ouvertures BFR	Compensation déficit	Compensation charges d'amortissement	Excédent réduction charges d'exploitation	Excédent financement mesures exploitation	Report à nouveau déductif
Mandatitaire Judiciaire à la Protection des Majeurs		334 669,92				5 877,89	340 547,81			340 547,81				
Délégué aux Prestations Familiales		- 2 287,17				268,81	- 2 018,36			- 2 018,36				
TOTAL		332 382,75				6 146,70	338 529,45			338 529,45				

2. Résultat des activités hors ESMS (en gestion propre)

SERVICE	RESULTAT COMPTABLE	PROPOSITION
Institution Familiale	Excédent 9 294.91	Report à Nouveau
PAEJ	Excédent 6 319.52	Report à Nouveau
« 1000 premiers jours de l'enfant »	Excédent 11.14	Report à Nouveau
Médiation Familiale	Excédent 16 802.72	Report à Nouveau
ISTF	Excédent 11 643.69	Report à Nouveau
ISBF/PCB	Excédent 17 423.01	Report à Nouveau
Logement/Accompagnement	Insuffisance - 8 209.35	Report à Nouveau
MASP	Insuffisance - 18 493.43	Report à Nouveau
Maison Relais	Excédent 7 921.84	Report à Nouveau
TOTAL	42 914.05	

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES

G. AUTRES INFORMATIONS

1. Comptes gérés des tiers

Les personnes pour lesquelles nous exerçons au 31/12/2021 une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, ou sauvegarde de justice) disposent à cette date sur leurs comptes bancaires courants servant à la gestion de leur mesure (comptes dits « de gestion »), d'un encours global à cette date de 14 366 797 €. Elles disposent par ailleurs de comptes bancaires courants, comptes et produits de placement, dont les soldes et valorisations s'élevaient au 31/12/2021 à 75 595 027 €.

Concernant les familles ou personnes dont le suivi nous est confié dans le cadre de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, ou de mesures d'accompagnement judiciaire, les prestations familiales et sociales sont versées sur des comptes bancaires individuels ouverts à leur nom pour la durée de la mesure, dont les encours au 31/12/2021 étaient de 4 698 €

Concernant les personnes pour lesquelles nous exerçons une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé, les prestations sociales sont également versées sur un compte bancaire individuel ouvert en leur nom pour la durée de la mesure, dont les en-cours au 31/12/2021 étaient 780 €.

2. Nombre de salariés

Nombre d'ETP moyen en 2021	88.5
Nombre d'ETP au 31/12/2021	89.25

3. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 544 €.

Comptes annexés au rapport
SARL AA.COM. AUX COMPTES